



AVENANT N° 1

A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DIJON METROPOLE - VILLE DE DIJON – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE DIJON - Association CESAM

Années 2023 - 2025

ENTRE

DIJON MÉTROPOLE, représentée par son Président en exercice, agissant en vertu des dispositions de la délibération du Bureau Métropolitain en date du 16 novembre 2023, ci-après désignée « la Métropole »,

ET

La VILLE DE DIJON, représentée par son maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2023, ci-après désignée « la Ville »,

ET

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) DE LA VILLE DE DIJON, représenté par son Président en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration du 7 décembre 2023, ci-après désigné « le CCAS »,

ET

L'association CESAM (Concilier l'Economique et le Social et Aider aux Mutations), représentée par son président, Monsieur Michel DAVID, association régie par la loi du 1er juillet 1901 (n°SIRET 77821064100081), dont les statuts ont été déposés à la préfecture de la Côte-d'Or le 17 juin 1971 et dont le siège est situé 24, avenue de Stalingrad, BP 76527, 21065 Dijon Cedex, ci-après désignée « l'Association »,

PRÉAMBULE

Considérant que par délibérations respectives des 25 janvier, 30 janvier et 17 janvier 2023, Dijon Métropole, la Ville de Dijon et le CCAS de la Ville de Dijon, ont approuvé la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec le CESAM, pour la période 2023-2025.

Considérant que cette convention prévoit le versement, par les partenaires signataires, à l'Association, de plusieurs subventions dans le cadre des actions suivantes :

- plate-forme VIA (Vers l'Insertion et les Apprentissages)
- Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP)
- Ateliers socio-linguistiques (ASL) dans les quartiers Politique de la Ville et les quartiers de veille
- Ateliers socio-linguistiques (ASL) au sein des Maisons d'Education Populaire hors quartiers Politique de la Ville
- inclusion numérique (auprès des aidants et des usagers)
- ateliers Alpha à visée parentalité.

Considérant que, pour cette dernière action (ateliers Alpha), le budget prévisionnel 2023 de l'Association mentionne une recette de l'État à hauteur de 5 000 €.

Considérant toutefois que cette indication est erronée. En effet, c'est Dijon Métropole qui perçoit cette recette de l'État dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, pour ensuite la reverser à l'Association.

Considérant que, de ce fait, le montant de la subvention attribuée par Dijon Métropole à l'Association, pour le financement des ateliers Alpha, doit être revu pour chacune des années 2023, 2024 et 2025.

La convention DM2023_013_20230216 est donc modifiée comme suit.

ARTICLE 1

L'article 4 relatif aux montants des subventions est ainsi modifié.

4.1 – Subventions versées par la Métropole :

Pour chacune des années 2023, 2024 et 2025, le montant de la subvention attribuée par Dijon Métropole à l'Association pour les ateliers Alpha, initialement prévu à 5 000 €, est augmenté de 5 000 € afin d'atteindre la somme totale de 10 000 €.

Année	Montant prévisionnel total de la subvention (au titre du Contrat de Ville)		Montant prévisionnel total de la subvention (au titre du droit commun)
	Plate-forme VIA	ASL dans les QPV	Ateliers Alpha
2023	22 000 €	36 736 €	10 000 €
2024	22 000 €	36 736 €	10 000 €*
2025	22 000 €	36 736 €	10 000 €*

* Les ateliers Alpha étant un dispositif expérimental, le montant de la subvention attribué sera susceptible d'être reconsidéré pour les années 2024 et 2025 en fonction de l'évaluation de l'action durant l'année 2023.

ARTICLE 2

La fiche action 6 relative aux Ateliers Alpha à visée parentalité est modifiée comme joint.

ARTICLE 3

Le présent avenant est conclu au titre des années 2023 à 2025.

ARTICLE 4

Les autres dispositions de la convention DM2023_013_20230216 demeurent inchangées.

Fait à Dijon, le

Pour DIJON METROPOLE,
Le Président,

Pour la VILLE DE DIJON,
Le Maire,

François REBSAMEN

François REBSAMEN

Pour le CCAS de la VILLE DE DIJON,
Le Président,

Pour l'Association CESAM
Le Président,

François REBSAMEN

Michel DAVID



FICHE ACTION 6 : Ateliers ALPHA à visée parentalité

Domaine : Apprentissages linguistiques

Nom de l'action : Ateliers ALPHA à visée parentalité – Dispositif expérimental

Objectifs de l'action :

Objectif général : Accompagner l'accès à l'autonomie des participants, particulièrement dans leur rôle de parent, par une meilleure maîtrise de la langue française et des codes de l'environnement éducatif.

Objectifs spécifiques :

L'atelier ALPHA à visée parentalité permet aux personnes en situation d'analphabétisme :

- de développer les compétences langagières,
- d'appréhender la société d'accueil à travers ses codes et ses valeurs,
- d'acquérir ou de renforcer les compétences langagières nécessaires pour communiquer dans des situations de la vie courante,
- d'acquérir les compétences techniques et organisationnelles permettant d'accéder à leurs droits et d'accomplir leurs obligations du quotidien,
- d'appréhender l'organisation éducative dans laquelle évolue leur(s) enfant(s)

Moyens de l'action :

Moyens humains :

- Une coordinatrice de pôle, chargée de la gestion du projet, de l'encadrement de l'équipe, des relations avec les partenaires et de la coordination
- Une coordinatrice de parcours chargée du suivi individualisé des parcours d'intégration professionnelle et sociale
- Une équipe de formateurs formés à la démarche pédagogique mise en œuvre sur les actions ALPHA à destination des parents, et dotés d'une expérience significative sur ce type d'actions

Moyens matériels et logistiques :

- Partenariat avec toutes les structures de quartier dont les Maisons d'Education Populaire ?, les écoles, le service Petite Enfance de la Ville, les référents du Programme Réussite Educative (PRE)
- Matériel pédagogique propre au CESAM, dont une flotte de tablettes numériques permettant l'organisation d'ateliers digitaux

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) :

Description de l'action :

Ateliers collectifs d'apprentissages linguistiques permettant le développement des compétences langagières, tant orales qu'écrites.

1 groupe : 2 plages hebdomadaires de 3 heures.

Durée de l'action :

Tout au long de l'année hors vacances scolaires

Lieu(x) de déroulement de l'action : à déterminer

Idéalement dans une structure en lien avec les écoles/ la parentalité : médiathèque, bibliothèque, centre de loisirs...

Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :

Publics migrants, parents ou en situation d'éducateurs auprès d'enfants scolarisés, non francophones, en situation d'analphabétisme ou approchant (pas ou peu de scolarisation dans le pays d'origine), induisant une absence d'accès au code écrit : lecture, écriture.

Nombre de bénéficiaires :

Moyenne de 8 personnes (6 à 10).

Durée de parcours de 8 mois, pour une durée de 200 heures. Les suites de parcours permettront de libérer des places qui seront attribuées à de nouveaux bénéficiaires. Dispositif à entrées sorties permanentes.

Organisation :

Sur 8 mois : 2 plages de 3h00 par semaine. 32 semaines. 1 groupe

Tarifs pratiqués : gratuité**Partenaires :** Ville de Dijon, en particulier les services du PRE et le service Petite enfance

Structures d'accueil, partenaires de l'accompagnement social, professionnel, médical, organisations locales culturelles et de loisirs, centres d'accueil et d'hébergement du quartier ou proches.

Critères d'évaluation :

- Nombre de bénéficiaires
- Durée de participation aux ateliers
- Nombre de suites de parcours
- Nombre d'intégration sur des actions non spécifiques à des personnes de langue étrangère
- Mesure de l'écart de compétence entre l'entrée et la sortie de l'atelier

Budget annuel de l'action : 16 403 € pour 2023, 16 403-€ pour 2024, 16 403 € pour 2025

Années 2023 à 2025	Répartition financière annuelle des partenaires
Dijon Métropole (droit commun)	10 000 €*
CCAS Ville de Dijon (droit commun)	1 000 €*
CCAS Ville de Dijon (Cité éducative)	5 000 €*
TOTAL annuel	16 000 €

*Les ateliers Alpha étant un dispositif expérimental, le montant de la subvention attribué sera susceptible d'être reconsidéré pour les années 2024 et 2025 en fonction de l'évaluation de l'action durant l'année 2023.

Action Alpha à visée parentalité

		2023	2023
		Prévisionne I	Prévisionne I
CHARGES		PRODUITS	
60 - Achat	0,00	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestation de services	0,00
Prestations de services		Ventes	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	0,00
Autres fournitures		Tarifications	
61 - Services extérieurs	0,00	74 - Subventions d'exploitation	16 000,00
Locations		Politique de la Ville/P147	
Entretien et réparation		Etat	
Assurance		Autres ministères	
Documentation			
		Autres	
62 - Autres services extérieurs	360,00		
Rémunérations intermédiaires, honoraires, vacations		Conseil régional Bourgogne Franche Comté	
Publicité, publications		Département	
Déplacements, missions	360,00	Conseil départemental Côte d'Or	
Services bancaires, autres		Intercommunalité : EPCI	
63 - Impôts et taxes	947,00	Dijon métropole	10 000,00
Impôts et taxes sur rémunérations	947,00	Commune	
		Ville de Dijon	
64 - Charges de personnel	12 784,00	CCAS (Cité éducative)	5 000,00
Rémunération des personnels	9 966,00	CCAS (Droit commun)	1 000,00
Charges sociales	2 818,00		
Autres charges de personnel			
		Autres établissements publics	
		Aides privées - Autofinancement	
65 - Autres charges de gestion courante	0,00	75 - Autres produits de gestion courante	0,00
Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou leges	
66 - Charges financières	0,00	76 - Produits financiers	0,00
Charges financières		Produits financier	
67 - Charges exceptionnelles	0,00	77 - Produits exceptionnels	0,00
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements et provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	0,00	78 - Report ressources non utilisées d'opérations antérieures	0,00
Dotations et provisions et engagements		Reports des années antérieures	
Charges indirectes	2 312,00	79 - Transfert de charges	0,00
Charges fixes de fonctionnement	2 312,00	Transfert de charges	
		Autofinancement	403,00
TOTAL DES CHARGES	16 403,00	TOTAL DES PRODUITS	16 403,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0,00	87 - Contributions volontaires en nature	0,00

860 - Secours en nature	0,00	870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	0,00	871 - Prestations en nature	
862 - Prestations	0,00		
864 - Personnel bénévole	0,00	875 - Dons en nature	
TOTAL GENERAL DES CHARGES	16 403,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	16 403,00